

vii) les apprentis et les stagiaires.

Aucune des catégories ci-dessus ne peut être identifiée séparément.

c) **Chômage:** Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui se sont déclarées sans emploi et à la recherche d'un emploi. Les étudiants en quête de travail sont exclus de la définition.

#### 7. Classifications utilisées:

Seules les personnes pourvues d'un emploi sont classifiées par industrie, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) **Branche d'activité économique (industrie):** Basée sur la question: «Activité économique?». Pour coder la branche d'industrie, on a utilisé la classification nationale. Il n'a pas été établi de liens avec la CITI.

b) **Profession:** Basée sur la question: «Profession ou devoir exercé?». Pour coder la profession, on a utilisé la classification nationale. Il n'a pas été établi de liens avec la CITP.

c) **Situation dans la profession:** Basée sur la question: «Situation sociale? 1) ouvrier; 2) employeur; 3) coopérativiste.» Pour coder cette variable, on a utilisé ces trois groupes.

#### 8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Pas de différence majeure.

#### 9. Publication des résultats du recensement:

Le titre de la publication contenant les résultats définitifs du recensement est: «Recensement de la population et de l'habitat, 1989», paru en 1991.

L'organisme responsable de cette publication est l'Institut de la Statistique, Rr Lek Dukagjini n 5, Tirana.

Les résultats ne sont pas disponibles sous d'autres formes.

## ANGUILLA

#### 1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Government of Anguilla, Statistical Unit, Ministry of Finance, The Secretariat, Valley.

#### 2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1960, 1974, 1984 et 1992. La présente description se réfère au recensement de population de 1992 (qui a eu lieu le 14 avril).

#### 3. Champ du recensement:

a) **Territoire couvert:** Ensemble du pays.

b) **Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

#### 4. Période de référence:

Le mois précédant le jour du recensement.

#### 5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge:	oui
Population active par:	
b) Sexe et âge:	oui
c) Branche d'activité économique (industrie):	oui
d) Profession:	oui
e) Situation dans la profession:	oui
f) Niveau d'instruction le plus élevé:	oui
g) Durée du travail:	non
h) Autres caractéristiques:	non

Réf. a): L'âge est défini en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

#### 6. Concepts et définitions:

a) **Population active:** Elle comprend toutes les personnes âgées de 12 ans et plus qui, pendant la période de référence, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition inclut également les membres des forces de police.

b) **Emploi:** L'emploi est déterminé sur la base des questions suivantes: «Quelle est l'activité professionnelle exercée par la personne interrogée?» et «Si la personne ne travaille pas, quelle en est la raison?»

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- ii) les étudiants travaillant à temps partiel;

iii) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;

iv) les conscrits (service militaire ou civil);

v) les apprentis et les stagiaires.

Aucune de ces catégories ne peut être identifiée séparément.

c) **Chômage:** Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui étaient sans emploi et désiraient travailler. La définition inclut aussi bien les personnes qui étaient activement engagées dans la recherche d'un emploi que celles qui ne faisaient rien pour trouver du travail parce qu'elles savaient qu'il n'y en avait pas.

#### 7. Classifications utilisées:

Seules les personnes pourvues d'un emploi ont été classifiées par branche d'activité économique, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) **Branche d'activité économique (industrie):** Basée sur la question: «Pour qui travaille cette personne?» et «Où travaille cette personne?», par exemple «Cable and Wireless» ou «Mariners Hotel». Pour coder la branche d'activité, on a utilisé la CITI-rév.3 au niveau des catégories de classement (1 chiffre).

b) **Profession:** Basée sur la question: «Quelle est la profession de la personne? par exemple «Contremaître en menuiserie, mécanicien diesel, instituteur». Pour coder la profession, on a utilisé 39 groupes. Des liens avec la CITP-88 ont été établis au niveau des grands groupes (1 chiffre).

c) **Situation dans la profession:** Pour coder cette variable, on a utilisé les trois groupes suivants: le secteur public; le secteur privé; et les travailleurs indépendants.

#### 8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Pas de différence majeure.

#### 9. Publication des résultats du recensement:

Le titre de la publication contenant les résultats du recensement est «Anguilla Census of Population», septembre 1992.

L'organisme responsable de cette publication est le secrétariat du département des statistiques du Ministère des finances du gouvernement d'Anguilla à Valley.

Il est possible d'obtenir les données du recensement sur disquettes.

## ANTIGUA-ET-BARBUDA

#### 1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Census Office, Statistics Division, Upper Redcliffe Street, St. John's, Antigua.

#### 2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1945, 1960, 1970 et 1991. La présente description se réfère au recensement de population de 1991 (qui a eu lieu le 28 mai).

#### 3. Champ du recensement:

a) **Territoire couvert:** Ensemble du pays.

b) **Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

#### 4. Période de référence:

La semaine et l'année précédant le recensement.

#### 5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge:	oui
Population active par:	
b) Sexe et âge:	oui
c) Branche d'activité économique (industrie):	oui
d) Profession:	oui
e) Situation dans la profession:	oui
f) Niveau d'instruction le plus élevé:	oui
g) Durée du travail:	oui
h) Autres caractéristiques:	oui

Réf. a): L'âge est défini en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

Réf. g): La durée du travail se réfère aux heures réellement effectuées pendant la semaine de référence et au nombre de mois travaillés durant l'année de référence.

Réf. h): Le recensement a aussi rassemblé des informations sur: i) les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail; ii) les activités du secteur informel; iii) la dernière période de perception d'un salaire ou d'un revenu; et iv) le salaire ou le

revenu brut touché pendant la dernière période de travail rémunéré.

### 6. Concepts et définitions:

a) **Population active:** Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans qui, pendant les périodes de référence, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition exclut les membres des forces armées.

b) **Emploi:** Les questions posées pour déterminer si une personne doit être considérée comme pourvue d'un emploi étaient «Comment avez-vous occupé l'essentiel de votre temps au cours des 12 derniers mois?» et «Comment avez-vous occupé l'essentiel de votre temps au cours de la semaine écoulée?». Pour ces deux questions, les réponses possibles étaient: «1) j'ai travaillé; 2) détenteur d'un emploi mais absent du travail; 3) demandeur d'emploi; 4) je souhaitais travailler et j'étais disponible; 5) tâches ménagères; 6) scolarisé; 7) retraité; 8) handicapé, incapable de travailler; 9) autre; 10) non précisé». Les personnes qui se sont rangées dans les catégories 1) ou 2) ont été considérées comme «pourvues d'un emploi».

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- iv) les étudiants travaillant à temps partiel;
- v) les travailleurs saisonniers ou occasionnels.

Seules les personnes des catégories i), iii) et iv) peuvent être identifiées séparément.

c) **Chômage:** Les questions utilisées pour déterminer si une personne doit être considérée comme étant au chômage sont celles indiquées sous 6b) et les suivantes: «Avez-vous effectué un quelconque travail, même à domicile, au cours des 12 derniers mois?» et «Avez-vous déjà travaillé ou exercé une activité professionnelle?».

### 7. Classifications utilisées:

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé sont classifiés par industrie, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) **Branche d'activité économique (industrie):** Basée sur la question: «Quel type d'industrie ou d'activité est ou était pratiqué sur votre lieu de travail?» et «Quel est le nom et l'adresse de votre lieu de travail actuel?». Pour coder la branche d'activité économique, on a utilisé 157 groupes de la classification nationale. Des liens avec la CITI-rév.3 ont été établis au niveau des groupes (3 chiffres).

b) **Profession:** Basée sur la question: «Quel type de travail effectuez ou effectuez-vous dans votre principal emploi?». Pour coder la profession, on a utilisé 136 groupes de la classification nationale. Des liens ont été établis avec la CIP-88.

c) **Situation dans la profession:** Basée sur la question: «Etes-vous installé à votre propre compte, travaillez-vous contre un salaire ou un traitement ou travaillez-vous sans rémunération dans une affaire familiale?». Pour coder cette variable, on a utilisé les six groupes suivants: 1) salarié du gouvernement; 2) salarié du secteur privé; 3) travailleur non rémunéré; 4) travailleur indépendant avec des salariés (employeur); 5) travailleur indépendant sans salariés (à son propre compte); et 6) ne sait pas/n'a rien indiqué.

### 8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Pas de différence majeure.

### 9. Publication des résultats du recensement:

Le titre de la publication contenant les résultats du recensement est: «1991 Population and Housing Census, Summary Report, Volume II, (Part. 1)», décembre 1994.

L'organisme responsable de cette publication est le Département des statistiques du Ministère des finances et de la sécurité sociale.

Les résultats du recensement sont également disponibles sous forme de tableaux non publiés et de disquettes.

## ANTILLES NEERLANDAISES

### 1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Central Bureau of Statistics, Fort Amsterdam, Curaçao.

### 2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1960, 1972, 1981 et 1992. La présente description se réfère au recensement de la population de 1992 (qui a eu lieu le 27 janvier).

### 3. Champ du recensement:

a) **Territoire couvert:** Ensemble du pays.

b) **Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

### 4. Période de référence:

La semaine, l'année et les cinq ans précédant le jour du recensement.

### 5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge:	oui
Population active par:	
b) Sexe et âge:	oui
c) Branche d'activité économique (industrie):	oui
d) Profession:	oui
e) Situation dans la profession:	oui
f) Niveau d'instruction le plus élevé:	oui
g) Durée du travail:	oui
h) Autres caractéristiques:	oui

Réf. a): L'âge est défini à la fois en termes d'année de naissance et en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

Réf. g): Pour les périodes de référence d'une semaine et d'un an, les personnes devaient indiquer, respectivement, le nombre habituel de leurs heures de travail et la période de travail totale au cours des 12 derniers mois (exprimée en nombre de semaines). Les chômeurs devaient préciser pendant combien de temps ils avaient travaillé à plein temps au cours des cinq dernières années.

Réf. h): Le recensement a aussi rassemblé des informations sur les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, sur la principale source de revenu des intéressés et sur leur revenu brut total pour le mois de janvier 1992. Les chômeurs devaient préciser de quelle façon ils avaient recherché du travail au cours du mois précédent.

### 6. Concepts et définitions:

a) **Population active:** Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 à 99 ans qui, au cours de la semaine de référence, étaient soit pourvues d'un emploi soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition inclut tous les membres des forces armées.

b) **Emploi:** Sont considérées comme «pourvues d'un emploi» toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, avaient soit travaillé normalement soit travaillé occasionnellement pendant quatre heures ou plus. La question utilisée était: «La semaine dernière, avez-vous travaillé normalement ou exercé une activité professionnelle occasionnelle pendant quatre heures ou plus?».

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes pourvues d'un emploi, temporairement absentes du travail;
- iii) les étudiants travaillant à temps partiel;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- v) les conscrits (service militaire ou civil);
- vi) les apprentis et les stagiaires.

Les personnes appartenant aux catégories i), ii), iii), iv) et v) peuvent être identifiées séparément.

c) **Chômage:** Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, étaient sans travail, recherchaient un emploi ou souhaitaient se lancer dans une activité professionnelle indépendante, et qui auraient été en mesure de commencer à travailler dans les deux semaines au cas où elles auraient trouvé un emploi.